

*Nouvelle action contre le
président Arévalo et son parti
Semilla (Semence)*



Par María Josefina Arce

Le ministère public du Guatemala poursuit son harcèlement du gouvernement de Bernardo Arévalo, une situation qui remonte à l'année dernière, lorsqu'il s'est qualifié à la surprise générale pour le second tour des élections générales, qu'il a remporté avec près de 60 % des voix et qu'il a finalement pris ses fonctions en tant que président le 14 janvier.

L'institution, dirigée par la douteuse procureure générale Consuelo Porras, n'a pas cessé d'essayer de saper la gouvernabilité du pays et la lutte contre la corruption annoncée par Arévalo.

Aujourd'hui, dans un nouveau chapitre de la sale campagne contre Arévalo, le statut légal du Movimiento Semilla (Mouvement Semence) du président guatémaltèque vient d'être suspendu pour de prétendues irrégularités dans son enregistrement.

La décision a été rendue par le juge Freddy Orellana et suivie par le Registre des Citoyens du Tribunal Suprême Electoral, qui a basé sa décision sur un processus judiciaire initié par le procureur Rafael Curruchiche en 2023, dans le contexte des élections.

Il convient de noter que la décision judiciaire est intervenue quelques jours après que le Congrès a réformé la loi permettant à un juge pénal de suspendre un parti politique.

Les noms déjà connus de tous pour avoir mené une persécution politique contre le chef de l'État et son parti politique depuis le début de la campagne pour les élections présidentielles de l'année dernière sont répétés.

Le ministère public, favorable au président de l'époque, Alejandro Gianmattei, accusé de corruption, a tenté par tous les moyens d'écarter Arévalo de la course électorale et, après sa victoire, a essayé d'annuler les résultats et de l'empêcher de prendre ses fonctions.

Arévalo a demandé à plusieurs reprises la démission du procureur général pour manquement à ses devoirs, une demande soutenue par une grande partie de la société guatémaltèque.

Cependant, Porras est resté en poste et a intenté en vain une action en justice visant à priver le président de son immunité pour des paiements présumés irréguliers.

En réponse à cette nouvelle action, le mouvement Seed a déposé deux demandes de protection pour annuler sa suspension auprès du tribunal électoral suprême, qui doit rendre une décision dans un délai non spécifié.

M. Arévalo et son parti politique ont eu un chemin difficile à parcourir, face aux attaques constantes d'une élite corrompue qui s'inquiète de son engagement à lutter contre ce fléau et le crime organisé.

<https://www.radiohc.cu/fr/especiales/comentarios/371165-nouvelle-action-contre-le-president-arevalo-et-son-parti-semilla-semence>



Radio Habana Cuba